

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 272

présenté par

M. Ray, M. Taite, Mme Duby-Muller, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand et Mme Bay

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 84, substituer aux mots :

« moins favorables que »

les mots :

« supérieurs à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.